

Conseil Municipal du 31 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le trente-et-un octobre à dix-huit heures, le Conseil municipal d'Aime-la-Plagne, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Corine Maironi-Gonthier, Maire.

Conseillers en exercice : 29

Présents : 18

Votants : 24

Présents : Georges Bouty - Bernadette Chamoussin - Hervé Chenu - Jean-Sylvain Costerg - Laurent Desbrini - Anthony Destaing - Jacques Duc - Guy Ducognon - Michel Genettaz - Anne Le Mouëllic - Muriel Limonta Verthier - Corine Maironi-Gonthier - Marie Martinod - André Pellicier - Rose Paviet - Robert Traissard - Xavier Urbain - Amélie Viallet

Excusés : Sylviane Duchosal (pouvoir à Amélie Viallet) - Isabelle Gostoli De Lima (pouvoir à Laurent Desbrini) - Laetitia Rigonnet (pouvoir à Hervé Chenu) - Pascal Valentin (pouvoir à Jean-Sylvain Costerg) - Sabine Sellini (pouvoir à Corine Maironi-Gonthier) - Lucien Spigarelli (pouvoir à Anthony Destaing)

Absents : Franck Chenal - Camille Dutilly - Marie Latapie - Charley Mingeon - Marie-Pierre Rebrassé

Secrétaire de séance : Anthony Destaing

Date de convocation : 25 octobre 2024

Date de publication : 08 novembre 2024

Délibération n°2024-102 – Demande de participation financière au Syndicat Départemental d'Energie de Savoie – éclairage public en différents lieux de la commune

Madame le Maire indique qu'il est prévu de réaliser des travaux de renouvellement de l'éclairage public, dont le montant prévisionnel s'élève à 92 944,00 € HT, sur divers secteurs de la commune, notamment Aime 2000, Villette, Villarolland et Le Villaret.

Le Conseil municipal est sollicité pour :

- Approuver le montant prévisionnel des travaux ;
- Sollicite l'aider financière du SDES ;
- S'engager à ne pas commencer les travaux avant la notification de décision d'attribution de la participation financière du SDES ;
- S'engager à réaliser les travaux dans un délai d'un an à compter de la date de notification de l'attribution de la participation du SDES ;
- S'engager à rétrocéder au SDES les CEE associés aux travaux et à signer la convention afférente.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise le Maire ou l'adjoint délégué à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de ces propositions.

AINSI DÉLIBÉRÉ

Le Maire,

Corine Maironi-Gonthier



Le secrétaire de séance,

Anthony Destaing